



Les Angles

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

COMMUNE DES ANGLES

THEME : Police Générale – P / POL / 0009 / 2022

OBJET : OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DE SPECTACLE ANGLÉO, A L'OCCASION DU FESTIVAL GAROSNOW, LE VENDREDI 11 ET LE SAMEDI 12 MARS 2022 AU SOIR.

Le Maire de la commune des Angles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1111-1 et suivants, et dans son article L2212-1,

Vu l'article L.2212-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 06 février 2018 N° PREF/CAB/BPAS/2018037-0002 relatif à la Police des débits de boissons et notamment son article 5,

Considérant que le Festival GAROSNOW se déroulera les nuits du vendredi 11 et du Samedi 12 Mars 2022 à la salle de spectacle « Angléo » jusqu'à 4 heures du matin.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'ouverture de la salle de spectacle ANGLÉO est autorisée exceptionnellement pour la nuit du vendredi 11 et du samedi 12 mars 2022 jusqu'à 4 heures du matin, à l'occasion du festival GAROSNOW.

ARTICLE 2 : PROTOCOLE SANITAIRE

Un protocole sanitaire strict doit être respecté :

- Pass Vaccinal
- Respect des gestes barrières
- Ce protocole pourra être renforcé ou allégé, ainsi que l'heure d'ouverture tardive selon les directives du Préfet

ARTICLE 2 : APPLICATION

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera également transmise à :

- Mme le Sous-Préfet de Prades
- Mr le Chef de Brigade de Gendarmerie de Formiguères

LES ANGLES, le 28 février 2022

Le Maire,

Michel POUDADE

